



PRÉFET DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 mars 2023

Point sur la dengue à La Réunion

Du 20 février au 5 mars 2023, **7 cas de dengue ont été enregistrés** (contre 13 cas la quinzaine précédente). Le nombre de cas reste **à un niveau très bas**.

Les pluies actuelles sont des conditions plus favorables au développement des moustiques, vecteurs de la dengue. La préfecture et l'ARS encouragent donc l'ensemble des réunionnais à poursuivre les mesures de prévention pour se protéger des moustiques et de la maladie.

Situation de la dengue au 16 mars 2023

(Données Santé Publique France Réunion, ARS)

Sur la période concernée, les cas sont répartis dans 4 communes du sud et de l'ouest : Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Louis et Saint-Pierre.

Depuis le 1 ^{er} janvier 2023	
53	20
cas confirmés	passages
après consolidation	aux urgences
des données	

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes qui peuvent constituer des gîtes à moustiques** : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plante...
- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)** ; et continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue
- **Si vous êtes malade de la dengue** :
 - **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé,
 - **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter – Facebook - Instagram : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>